

Procédure de soutenance

2 mois avant la soutenance vous devez déposer obligatoirement :

1. Demande d'inscription en vue de la soutenance de thèse
2. Désignation des membres du jury
3. Désignation des rapporteurs
4. Demande d'autorisation de présenter un doctorat
5. Le rapport de présentation du candidat établi par le Directeur de Recherche doctorale
6. À compter de la rentrée 2017-2018 il est obligatoire de renvoyer le portfolio des compétences rempli, signé du candidat et du directeur de thèse à la gestionnaire de l'ED pour contrôle des modules et signature du responsable de ED.

Important : L'ensemble des documents doit être complété informatiquement (pour les renseignements) les signatures électroniques ne sont pas acceptées sauf en cas de long déplacement.

Pour l'ED SVSAE: Une publication avec votre nom en premier auteur est obligatoire (joindre une copie de l'acceptation). En cas de non publication, vous devez prévoir 3 rapporteurs extérieurs.

Le jury doit obligatoirement être composé :

- De 4 à 8 membres
- La moitié des membres doit être de rang A (Professeurs et Directeur de Recherche) – les maîtres de conférences et chargés de recherche HDR sont de rang B.
- La moitié des membres doit être extérieure au site Clermontois (extérieur à INRA, IRSTEA, VETAGRO SUP, UCA)
- Au moins 1 des membres doit être de l'Université Clermont Auvergne
- D'une "représentation équilibrée des hommes et des femmes".

Peuvent être désignés comme rapporteurs :

- Des personnalités françaises mais extérieures à l'UCA : un Professeur ou un Directeur de Recherche
- Un Chargé de Recherche ou un Maître de Conférences chacun devant être titulaire d'une HDR

- Des personnalités étrangères pouvant être sollicitées en fonction de leurs compétences scientifiques et non selon leur grade.

Pour les thèses en cotutelle :

- le jury doit en plus être composé "sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les établissements contractants".il est conseillé de prévoir un rapporteur originaire de chacun des pays signataires sinon s'en tenir à la convention établie entre les 2 pays.

Vous devez faire parvenir votre manuscrit à chacun des rapporteurs 2 mois avant la date de la soutenance. Le rapport de chacun d'eux devra ensuite parvenir au secrétariat de l'école doctorale environ 3 semaines avant la date de votre soutenance.

Important : si vous rédigez votre manuscrit en anglais, vous devrez également prévoir un résumé d'une vingtaine de pages en français

Téléchargement

[Demande d'inscription en vue de soutenance de thèse 2018/2019](#)

[Désignation des membres du jury 2018/2019](#)

[Désignation des rapporteurs 2018/2019](#)

[Demande d'autorisation de présenter un doctorat 2018/2019](#)

[Rapport de présentation du candidat établi par le Directeur de Recherche Doctorale 2018/2019](#)